

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2018-04
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.03.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.03.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **20 MARS 2018**

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne,
CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Héléne donne procuration à M. DEMANGEOT François,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme THOMAS-DAIDE Héléne donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents :

Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du
Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars
2014, n° 2016-44 du 24 février 2016 et n° 2017-83 du 10 avril 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions
définies pour l'obtention de la subvention,

Les travaux réalisés par le propriétaire concerné étant conformes aux devis
déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention selon le tableau
présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 9 mars 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2018 » de la Commune, Nature 20422.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 mars 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16/03/2018
N°011-211100763-20180312-2018-44-DE

Ampliation faite le :

20 MARS 2018

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

16 MARS 2018

Par publication le :

20 MARS 2018

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

<i>propriétaire</i>	<i>Traitement forfait</i>	<i>cadastre</i>	<i>adresse projet</i>	<i>Coût travaux TTC (€)</i>	<i>subvention Ville (€)</i>				<i>Date agrément</i>
					<i>taux</i>	<i>Subvention</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant à payer</i>	
Madame DELOFFRE	complet 120 € / m ²	AL 742	49 avenue Mitterrand	3 468.91	25 %	528.60	3 000.00	2 022.60	11/05/2017 et 24/01/2018
			Quai de la Cybelle		50 %	1 494.00			

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²